



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

viandes

Question écrite n° 86795

Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur le rapport d'étape du médiateur des relations commerciales agricoles sur les filières bovines et porcines du 22 juillet 2015. Le médiateur note que l'attention est focalisée sur la grande distribution, seule à pouvoir garantir une hausse de prix. Pourtant, elle ne représente que la moitié de la valorisation des bovins abattus. Les autres utilisateurs sont : la restauration hors domicile (20 % des volumes, mais avec des acteurs très éparpillés et donc difficiles à atteindre), les grossistes (5 %), les industriels (5 %) et les exportations (20 %). Sur ces derniers 20 % notamment, outre les prix qui pourraient être tirés à la hausse par les distributeurs, le médiateur suggère de valoriser davantage la viande française, par une mise en avant de l'origine ou par une redynamisation par la promotion à l'exportation. Il souhaite connaître sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

Chaque année, environ 20 % de la viande bovine française est exportée, essentiellement vers l'Italie, la Grèce et l'Allemagne. Les perspectives relatives à la consommation de viande bovine sur ces marchés sont à la baisse pour des raisons tant économiques (diminution du pouvoir d'achat en Europe du Sud) que sociétales (évolutions alimentaires, préoccupations environnementales). Le Gouvernement encourage les acteurs de la filière bovine à conquérir de nouveaux marchés d'export dans les pays tiers. À ce titre, il est mobilisé pour soutenir les démarches des professionnels dans tous les pays identifiés comme marchés prioritaires. Des initiatives sont prises en direction des grands pays émergents, en particulier en Asie, pour promouvoir nos produits. Les négociations sanitaires sont renforcées. A titre d'exemple, 22 établissements d'abattage et transformation de viande bovine viennent d'obtenir l'autorisation d'exporter de la part des autorités vietnamiennes. La mobilisation des autorités françaises portent aussi sur la levée des embargos pour cause d'encéphalopathie spongiforme bovine qui perdurent dans certains pays, en dépit du statut de pays à risque négligeable de la France. La constitution d'une plate-forme export rassemblant toutes les entreprises d'abattage qui le souhaitent se poursuit. Cette structure, « France viande export », a pour objet de permettre la construction de partenariats économiques durables avec les pays importateurs en procédant à la collecte ou au recueil d'informations commerciales sur les marchés des pays tiers et en mettant ces informations à disposition des associés afin qu'ils répondent de manière individuelle ou collective aux offres commerciales, notamment lorsqu'elles portent sur des volumes importants. Cette structure a également pour objet de promouvoir l'image de la viande française dans les pays tiers et d'assurer sa visibilité à travers l'utilisation d'un identifiant (logo) « viande de France ». Enfin, dans le cadre du plan de soutien à l'élevage français du 22 juillet 2015, le Gouvernement a mis à disposition des interprofessions de la viande bovine, de la viande porcine et du lait 10 millions d'euros pour financer des mesures de promotion, sur le marché intérieur comme sur les marchés extérieurs.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86795

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [11 août 2015](#), page 6045

Réponse publiée au JO le : [13 octobre 2015](#), page 7709